

Avis Financier

Mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de la liquidité : swing pricing

Nous vous informons que Amundi Asset Management a décidé, qu'à compter du 14 septembre 2023, seront mis en œuvre, sur l'ensemble des Organismes de Placement Collectif (« OPC ») listés en annexe, un mécanisme de gestion de la liquidité ; le mécanisme anti-dilution (connu sous le nom de « Swing Pricing »).

Swing Pricing

Ce mécanisme consiste à ajuster la VL à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution¹ généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles. Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC, seront désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements. Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part, et n'a aucun impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque de vos supports de placement.

Ces modifications ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Documents d'Informations Clés (« DIC ») sont disponibles sur le site internet <https://www.amundi.fr/>

.

Les prospectus vous seront adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Amundi Asset Management- 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 – France o.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

¹ La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe

Annexe

Nom de l'OPC
ACTIONS 50
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE
AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS
AMUNDI MULTI-GERANTS OPPORTUNITES
AMUNDI SHORT TERM YIELD SOLUTION
AMUNDI STAR 2
AMUNDI TRANSMISSION PATRIMOINE
AMUNDI VIE ISR
AMUNDI YIELD-ENHANCED SOLUTION
HYMNOS ISR
LCL OBLIGATIONS DIVERSIFICATION
LCL SELECT OBLIG
ATOUT PREM'S ACTIONS